



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
QUE : -**

Le rôle d'évaluation foncière 2021 de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, pour la troisième année du rôle triennal des exercices financiers 2019-2020-2021 a été déposé à mon bureau le 10 septembre 2020 et toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, 692 rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge, durant les heures régulières de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposé au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
M.R.C. de Brome-Missisquoi
749, rue Principale
Cowansville (Québec) J2K 1J8
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Brome-Missisquoi et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

•
DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE QUINZIÈME JOUR DE
SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT.

Marie-Josée Lamothe
directrice générale / secrétaire trésorier
